



Indemnité compensatoire pour résiliation anticipée de bail

Par **jactaouest**, le **10/03/2017** à **15:36**

Bonjour,
locataire depuis 28 ans, mon propriétaire a décidé de vendre son bien à un promoteur. Ce dernier me propose une indemnité compensatoire pour résiliation anticipée du bail sachant que mon bail se termine la 30/06/2019.
Que puis-je demander ? existe t-il un barème ou un usage ?
Merci d'avance

Par **Lag0**, le **10/03/2017** à **16:22**

Bonjour,
Là, c'est vous qui voyez à quel prix vous acceptez de partir...
Au minimum, faut que vous n'y soyez pas de votre poche, donc que l'indemnité couvre le déménagement, le nouveau dépôt de garantie (si nouvelle location), etc.

Par **stefetcie**, le **04/12/2018** à **20:36**

Bonjour,
Je suis dans le meme cas que vous il y a 2 ans maintenant, pouvez vous me communiquer ce que vous avez demandé et reçu comme indemnité, d'avance merci